



**Programme des
Nations Unies
pour l'environnement**

Distr. : Générale
17 août 2004

Français
Original : Anglais



**Seizième réunion des Parties au
Protocole de Montréal relatif à des substances
qui appauvrissent la couche d'ozone**
Prague, 22-26 novembre 2004
Point 8 de l'ordre du jour provisoire *

**Rapport financier des Fonds d'affectation spéciale pour
la Convention de Vienne sur la protection de la couche
d'ozone et le Protocole de Montréal relatif à des substances
qui appauvrissent la couche d'ozone et budget du Protocole de Montréal**

**Budget révisé pour 2004 et projets de budget pour 2005 et 2006
du Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal
relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone**

Note du secrétariat

1. Le secrétariat distribue en annexe à la présente note le budget révisé pour 2004 et les projets de budget pour 2005 et 2006 du Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.
2. Une révision du budget pour 2004 approuvé par la quinzième réunion des Parties est proposée ici pour couvrir les dépenses afférentes aux activités supplémentaires entreprises en 2004 à la demande de la première Réunion extraordinaire des Parties (décision Ex.1/5) tenue à Montréal en mars 2004 et à la demande du Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal à sa vingt-quatrième réunion tenue à Genève en juillet 2004. Le montant de cette révision s'élève à 209 560 dollars, y compris les dépenses d'appui au programme.
3. Les notes explicatives qui figurent à la suite du budget indiquent comment ont été calculés les montants proposés. Les projets de budget pour 2005 et 2006 contiennent une provision pour inflation.
4. Dans tout le document, « dollar » (\$) s'entend du dollar des Etats-Unis.

* UNEP/OzL.Pro.16/1.

Annexe

Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Budget révisé pour 2004 et projets de budget pour 2005 et 2006 (en dollars)

		m/t	2004	m/t	2005	m/t	2006
10	PERSONNEL DE PROJET						
	<i>1100 Personnel de projet</i>						
	1101 Secrétaire exécutif (D-2) (également recruté au titre de la CV)	6	105 000	6	115 000	6	115 000
	1102 Secrétaire exécutif adjoint (D-1)	12	160 000	12	150 000	12	150 000
	1103 Juriste hors classe (P-5)	12	120 000	12	130 000	12	130 000
	1104 Spécialiste des questions scientifiques (hors classe) (P-5) (également recruté au titre de la CV)	6	82 500	6	82 500	6	82 500
	1105 Fonctionnaire d'administration (P-4) (rémunéré par le PNUE)		0		0		0
	1106 Gestionnaire de bases de données (Systèmes et techniques d'information) (P-3)	12	95 000	12	100 000	12	100 000
	1107 Administrateur de programme (communication et information) (P-3) (rémunéré par la CV)	12	0	12	0	12	0
	1108 Administrateur de programme (Surveillance et respect) (P-3)	12	47 000	12	112 000	12	112 000
	<i>1199 Total partiel</i>		<i>609 500</i>		<i>689 500</i>		<i>689 500</i>
	<i>1200 Consultants</i>						
	1201 Assistance pour la communication et l'analyse des données, et la promotion du Protocole		50 000		50 000		50 000
	<i>1299 Total partiel</i>		<i>50 000</i>		<i>50 000</i>		<i>50 000</i>
	<i>1300 Appui administratif</i>						
	1301 Assistant administratif (G-7) (également recruté au titre de la CV)	6	11 109	6	11 776	6	12 000
	1302 Assistant personnel (G-6)	12	21 160	12	22 430	12	23 000
	1303 Assistant de programme (G-6) (rémunéré par la CV)		0		0		0

		m/t	2004	m/t	2005	m/t	2006
1304	Assistant d'information (G-6) (également recruté au titre de la CV)	6	11 109	6	11 776	6	12 000
1305	Assistant de programme (G-6) (également recruté au titre de la CV)	6	11 109	6	11 776	6	12 000
1306	Commis aux documents (G-4)	12	10 580	12	11 215	12	11 700
1307	Assistant informaticien (G-6)	12	21 372	12	22 654	12	23 000
1308	Assistant de programme – Fonds (G-6) (rémunéré par le PNUE)		0		0		0
1309	Assistant logistique (G-3) (rémunéré par le PNUE)		0		0		0
1310	Secrétaire bilingue (G-6) (à rémunérer par la CV)		0		0		0
1320	Assistant temporaire		15 870		16 822		17 000
1321	Réunions du Groupe de travail à composition non limitée		450 000		420 000		420 000
1322	Réunions préparatoires et réunions des Parties (conjointement avec la CV tous les trois ans – s'applique à la dix-septième réunion des Parties au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone et à la septième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone en 2005)		500 000		350 000		485 000
1323	Réunions des Groupes d'évaluation		100 000		100 000		100 000
1324	Réunions du Bureau		20 000		20 000		20 000
1325	Réunions du Comité d'application		70 000		74 000		74 000
1326	Réunions consultatives informelles au titre du Protocole de Montréal pour encourager la ratification et le respect du Protocole		5 000		5 000		5 000
1329	Réunion extraordinaire des Parties		300 000		0		0
1330	Activités se rapportant au bromure de méthyle		0		0		0
1399	<i>Total partiel</i>		1 547 309		1 077 447		1 214 700
1600	<i>Voyages en mission</i>						
1601	Frais de voyage du personnel en mission		150 000		150 000		150 000
1602	Voyages en mission du personnel du Service des conférences		15 000		15 000		15 000
1699	<i>Total partiel</i>		165 000		165 000		165 000
1999	TOTAL, PERSONNEL DE PROJET		2 264 809		1 981 947		2 119 200

		m/t	2004	m/t	2005	m/t	2006
20	CONTRATS						
	2300 Contrats de sous-traitance						
	2301 Etude du mécanisme de financement du Protocole de Montréal ¹		500 000		0		0
	2399 <i>Total partiel</i>		500 000		0		0
2999	TOTAL, CONTRATS		500 000		0		0
30	REUNIONS/PARTICIPATION						
	3300 Appui à la participation						
	3301 Réunions des Groupes d'évaluation		520 000		525 000		450 000
	3302 Réunions préparatoires et réunions des Parties		350 000		350 000		350 000
	3303 Réunions du Groupe de travail à composition non limitée		300 000		300 000		300 000
	3304 Réunions du Bureau		40 000		40 000		40 000
	3305 Réunions du Comité d'application		115 000		125 000		125 000
	3306 Consultations dans le cadre d'une réunion informelle (décision XII/10)		20 000		20 000		20 000
	3308 Réunion extraordinaire des Parties		300 000		0		0
	3399 <i>Total partiel</i>		<i>1 645 000</i>		<i>1 360 000</i>		<i>1 285 000</i>
3999	TOTAL, REUNIONS/PARTICIPATION		1 645 000		1 360 000		1 285 000
40	MATERIEL ET LOCAUX						
	4100 Matériel consommable (articles de moins de 1 500 dollars)						
	4101 Divers consommables (également utilisés au titre de la CV)		17 000		17 000		17,000
	4199 <i>Total partiel</i>		<i>17 000</i>		<i>17 000</i>		<i>17,000</i>
	4200 Matériel non consommable						
	4201 Ordinateurs individuels et accessoires		2 500		5 000		5,000
	4202 Ordinateurs portatifs		0		0		0
	4203 Autre matériel de bureaux (serveurs, télécopieurs, lecteurs, etc.)		5 000		5 000		5,000
	4204 Photocopieuses		0		10 000		10,000

		m/t	2004	m/t	2005	m/t	2006
4299	<i>Total partiel</i>		7 500		20 000		20 000
4300	<i>Locaux</i>						
	4301 Location de bureaux (également utilisés au titre de la CV)		33 500		40 000		40 000
4399	<i>Total partiel</i>		33 500		40 000		40 000
4999	TOTAL, MATERIEL ET LOCAUX		58 000		77 000		77 000
50	DIVERS						
5100	<i>Utilisation et entretien du matériel</i>						
	5101 Entretien du matériel et divers (également utilisé au titre de la CV)		14 500		17 500		18 940
5199	<i>Total partiel</i>		14 500		17 500		18 940
5200	<i>Frais d'établissement des rapports</i>						
	5201 Rapports		54 000		54 000		64 000
	5202 Rapports (des Groupes d'évaluation)		10 000		15 000		60 000
	5203 Rapports (promotion du Protocole)		5 000		5 000		5 000
5299	<i>Total partiel</i>		69 000		74 000		129 000
5300	<i>Divers</i>						
	5301 Communications		35 000		35 000		35 000
	5302 Frais de port et affranchissement (expédition des documents)		75 000		60 000		70 000
	5303 Formation		6 000		6 000		6 000
	5304 Divers (Journée internationale pour la protection de la couche d'ozone)		12 000		12 000		12 000
5399	<i>Total partiel</i>		128 000		113 000		123 000
5400	<i>Représentation</i>						
	5401 Dépenses de représentation		14 500		10 000		15 000
5499	<i>Total partiel</i>		14 500		10 000		15 000

	m/t	2004	m/t	2005	m/t	2006
5999 TOTAL, DIVERS		226 000		214 500		285 940
99 TOTAL DES COÛTS DIRECTS DES PROJETS		4 800 809		3 633 447		3 767 140
<i>Dépenses d'appui au programme (13 %)</i>		<i>624 104</i>		<i>472 347</i>		<i>489 727</i>
TOTAL GENERAL (y compris les dépenses d'appui au programme)		5 424 913		4 105 794		4 256 867
Prélèvement sur le solde du Fonds d'affectation spéciale²		675 000		800 000		0
Prélèvement sur les ressources du secrétariat (solde non dépensé pour 2001)³		686 000		100 869		0
Prélèvement sur les intérêts perçus par le Fonds d'affectation spéciale⁴		250 000		250 000		0
Prélèvement additionnel sur le solde du Fonds d'affectation spéciale⁵		1 295 002		0		0
Prélèvement additionnel sur les intérêts perçus par le Fonds d'affectation spéciale⁶		239 560				
Total partiel, prélèvements		3 145 562		1 509 802		0
Contribution des Parties		2 279 351		2 595 992		4 256 867

¹ Conformément aux décisions XIII/3, XV/47 et XV/52, une étude et évaluation du mécanisme de financement du Protocole de Montréal est effectuée en 2004. Un crédit de 500 000 dollars a été inscrit au budget de 2004 à cette fin.

² Le prélèvement de 675 000 dollars en 2004 fait suite aux paragraphes 5 et 6 de la décision XI/21. La décision XV/52 prévoit un prélèvement de 800 000 dollars en 2005.

³ Le prélèvement additionnel sur le Fonds d'affectation spéciale d'un montant de 686 000 dollars en 2004 et de 100 869 dollars en 2005 fait suite au paragraphe 6 de la décision XIV/41.

⁴ Le paragraphe 7 de la décision XIV/41 prévoit un autre prélèvement annuel de 250 000 dollars en 2003 et en 2004 sur les intérêts perçus par le Fonds d'affectation spéciale. De plus, la décision XV/52 prévoit un prélèvement supplémentaire de 250 000 dollars en 2005 sur les intérêts perçus par le Fonds.

⁵ La décision XV/52 prévoit un prélèvement de 1 295 002 dollars en 2004, dont 500 000 dollars pour l'étude du mécanisme de financement et 596 000 dollars pour les dépenses afférentes à la tenue de la réunion extraordinaire des Parties, en sorte que les contributions des Parties en 2004 puissent être maintenues au niveau fixé en 2003.

⁶ Pour que les contributions des Parties s'élèvent à 2 279 351 dollars en 2004 et à 2 595 992 dollars en 2005, comme demandé par les Parties au paragraphe 12 de la décision XV/52, le secrétariat propose un prélèvement supplémentaire de 239 560 dollars en 2004 à percevoir sur le rendement des intérêts pour couvrir les dépenses au titre d'activités imprévues. Un prélèvement supplémentaire de 358 933 dollars sur le solde du Fonds d'affectation spéciale est proposé pour 2005.

Notes explicatives accompagnant le budget révisé pour 2004 et les projets de budget pour 2005 et 2006 du Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Rubrique budgétaire	Observations
Personnel 1101-1104, 1106 et 1108	Les prévisions budgétaires pour 2005 et 2006 ont été établies sur la base des coûts standard applicables au traitement des administrateurs à Nairobi. Toutefois, lorsque l'on disposait d'informations sur les dépenses de personnel effectives, les chiffres ont été ajustés en conséquence. Les engagements non dépensés sont normalement reversés au Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal.
1102	Une augmentation de 10 000 dollars est demandée en 2004 pour les frais d'installation du nouveau Secrétaire exécutif adjoint, qui devrait entrer en fonctions avant 2005.
1105	Le poste d'Administrateur continue d'être financé à l'aide des 13 % prélevés au titre des dépenses d'appui au programme, sur la base des dépenses effectives.
1106	Le crédit approuvé pour 2004 sous cette rubrique a été réduit de 17 000 dollars sur la base des dépenses effectives escomptées pour 2004.
1108	Le crédit approuvé pour 2004 sous cette rubrique a été réduit de 65 000 dollars, du fait que le fonctionnaire recruté n'entrera en fonction qu'à la fin de 2004.
Consultants – 1201	Une assistance pour la communication des données et la mise à jour des publications, ainsi que pour la mise en place d'un système numérique pleinement intégré au sein du secrétariat, continuera d'être requise. Les fonds à ce titre pourront être transférés à la rubrique 1100 pour créer des postes d'administrateur de courte durée si nécessaire.
Appui administratif/personnel 1301 à 1307	Les propositions budgétaires pour 2005 et 2006 ont été établies sur la base des coûts standard applicables au traitement des agents des services généraux à Nairobi.
1308 et 1309	Les postes d'assistant de programme (Fonds) et d'assistant logistique continuent d'être financés à l'aide des 13 % prélevés au titre des dépenses d'appui au programme.
1320	Le secrétariat continue d'avoir besoin de crédits pour recruter du personnel temporaire, en particulier pour préparer la documentation pour les réunions, organiser la participation des représentants aux réunions et accomplir d'autres tâches liées à l'organisation de conférences.
Appui administratif/services de conférence 1321-1326	<p>Les fonds nécessaires peuvent être imputés sur les rubriques budgétaires des services de conférence (1321 à 1326) si ces services doivent être rendus par des consultants ou des sous-traitants.</p> <p>Le coût des services de conférence a été établi sur la base des hypothèses suivantes :</p> <p>a) 1321 : l'augmentation de 100 000 dollars demandée en 2004 est liée au coût des services de conférence fournis au Groupe de travail spécial sur le bromure de méthyle comme suite à la décision Ex.1/5 prise par la première Réunion extraordinaire des Parties en mars 2004, pour couvrir les dépenses supplémentaires encourues pendant le week-end par suite de la tenue de réunions immédiatement avant ou après les réunions du Comité exécutif et pour tenir compte d'une augmentation des dépenses due aux variations des taux de change.</p>

Rubrique budgétaire**Observations**

Le projet de budget est prévu pour une réunion du Groupe de travail à composition non limitée en 2005 et en 2006, à Nairobi ou dans un autre lieu d'affectation, dans les six langues officielles;

b) 1322 : l'augmentation demandée de 40 000 dollars en 2004 est liée aux services de conférence à fournir au Groupe de travail spécial sur le bromure de méthyle comme demandé par le Groupe de travail à composition non limitée à sa vingt-quatrième réunion, en juillet 2004.

On suppose que la réunion des Parties et sa réunion préparatoire auront lieu à Nairobi, en 2005 et en 2006, dans les six langues officielles. Les coûts des services de conférence en 2005 seront partagés avec le Fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne, puisque la septième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne se tiendra juste avant ou après la dix-septième réunion des Parties au Protocole de Montréal. Le montant prévu pour la dix-septième réunion des Parties en 2005 a été réduit d'autant, puisque la part prise en charge par la Convention de Vienne a déjà été inscrite au budget de la Convention pour 2005.

Lorsque les réunions ne se déroulent pas à Nairobi, les surcoûts sont pris en charge par le gouvernement du pays hôte;

c) 1323 : une augmentation de 25 000 dollars des crédits approuvés pour 2004 pour l'organisation de réunions des Groupes d'évaluation est proposée pour couvrir les réunions supplémentaires du Comité des choix techniques pour le bromure de méthyle non prévues durant les préparatifs de la quinzième réunion des Parties. Des crédits ont été prévus en 2005 pour une réunion du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC) et du Groupe de l'évaluation technique et économique comme demandé dans la décision XIV/10.

Les allocations budgétaires prévues pour 2005 et 2006 pour le Groupe de l'évaluation technique et économique, le Groupe de l'évaluation scientifique et le Groupe de l'évaluation des effets sur l'environnement couvriront les dépenses afférentes à l'organisation de leurs réunions annuelles, ainsi que les dépenses de communication et autres dépenses accessoires relatives aux travaux des membres du groupe provenant de pays en développement et de pays à économie en transition;

d) 1324 : deux réunions du Bureau sont prévues en 2005 et en 2006. Des services d'interprétation seront assurés et les documents seront traduits dans les langues appropriées, en fonction de la composition du Bureau;

e) 1325 : une augmentation de 25 000 dollars des crédits approuvés pour 2004 pour la tenue des réunions du Comité d'application est demandée pour couvrir le coût des services d'interprétation et de traduction, comme indiqué au paragraphe 102 du document UNEP/OzL.Pro/ImpCom/30/4.

Au moins deux réunions du Comité d'application, d'une durée de trois jours, sont prévues en 2005 et en 2006, les services d'interprétation et de traduction étant assurés selon les besoins. Ces réunions se tiendront immédiatement avant ou après la réunion du Groupe de travail à composition non limitée et la réunion des Parties qui auront lieu dans la même année.

f) 1326 : au moins une réunion de consultations officielles chaque année, qui devrait se tenir à Nairobi, en 2005 et en 2006, pour aider les Parties ainsi que pour promouvoir la ratification et le respect du Protocole de Montréal et de ses

Rubrique budgétaire	Observations
	Amendements;
	g) 1329 : l'augmentation de 89 000 dollars demandée en 2004 est liée au coût des services de conférence fournis à la première réunion extraordinaire des Parties en mars 2004; elle est due au volume imprévu de la documentation, aux dépenses supplémentaires encourues pendant le week-end par suite de la tenue de réunions immédiatement avant ou après les réunions du Comité exécutif et d'une augmentation des dépenses due aux variations des taux de change;
	h) 1330 : cette rubrique budgétaire est introduite dans le projet de budget pour 2005 pour couvrir les dépenses découlant d'activités supplémentaires du Comité des choix techniques pour le bromure de méthyle, en attendant qu'une provision budgétaire à cet effet soit prévue par la seizième Réunion de la Conférence des Parties.
Frais de voyage du personnel envoyé en mission – 1601	Les voyages en mission s'inscrivent dans le contexte des activités du secrétariat. Certaines missions seront entreprises en 2005 et en 2006 pour promouvoir la ratification et le respect des Amendements au Protocole de Montréal et pour fournir un appui au Programme d'assistance pour le respect du Protocole, qui relève du Programme des Nations Unies pour l'environnement.
Contrats	
Contrats de sous-traitance – 2301	Conformément aux décisions XIII/3 de la treizième Réunion des Parties et XV/47 et XV/52 de la quinzième Réunion des Parties, une évaluation et un examen du mécanisme de financement du Protocole de Montréal ont eu lieu en 2004. Un montant de 500 000 dollars a été inscrit au budget du Protocole de Montréal pour 2004 à cette fin.
Réunions/Participation – 3300	<p>Participation des pays en développement</p> <p>La participation de représentants des Parties visées à l'article 5 à diverses réunions concernant le Protocole a été calculée sur la base de 5 000 dollars par Partie participante, étant entendu que les frais de voyage ne sont pris en compte que pour un représentant par pays, en se fondant sur le tarif le plus économique et le plus avantageux en classe économique et le versement de l'indemnité journalière de subsistance prévue par l'ONU.</p>
3301	Les crédits budgétaires demandés en 2005 sous cette rubrique comprennent les frais de voyage des membres et experts ressortissants de Parties visées à l'article 5 qui font partie des Groupes d'évaluation ou des Comités des choix techniques du Groupe de l'évaluation technique et économique participant aux réunions de 2005.
3302 et 3303	Les frais de participation sont prévus pour 70 participants à la réunion des Parties et 60 participants à la réunion du Groupe de travail à composition non limitée, en 2005 et en 2006.
3304	Les frais de participation ont été calculés sur la base de deux réunions du Bureau chaque année, pour quatre participants de pays en développement et de pays à économie en transition à chacune de ces réunions.
3305	Les frais de participation à deux réunions du Comité d'application chaque année ont été calculés sur la base de la participation de huit membres de pays en développement et de pays à économie en transition à chaque réunion et de deux représentants de pays invités par le Comité d'application à chaque réunion. Des crédits ont également été prévus pour couvrir les frais de voyage du Président ou du Vice-Président du Comité d'application, provenant d'un pays visé à

Rubrique budgétaire	Observations
3306	l'article 5, pour qu'il puisse participer à trois réunions du Comité exécutif chaque année.
Matériel et locaux	Des fonds sont prévus pour financer la participation de quatre représentants de pays en développement et de pays à économie en transition aux consultations officielles sur le non-respect du Protocole de Montréal, qui devraient se tenir à Nairobi.
Matériel consommable 4101	Le coût du matériel consommable divers est maintenu à 17 000 dollars. L'utilisation des ressources devra être suivie en permanence de manière à ne pas dépasser ce montant.
Matériel non consommable – 4200	Du matériel informatique et des accessoires connexes sont demandés en 2004 pour répondre aux besoins du nouvel Administrateur de programmes (surveillance et respect) qui entrera en fonction vers la fin de 2004. Une allocation minimale a été prévue en 2005 pour fournir le matériel requis pour les nouveaux membres du personnel. Une allocation minimale a également été prévue en 2006 pour permettre au secrétariat de remplacer le matériel selon les besoins.
Locaux (location de bureaux) – 4300	Les crédits demandés pour la location des locaux augmenteront à partir de 2005 pour tenir compte de l'augmentation du coût de la location ainsi que de l'espace supplémentaire rendu nécessaire par l'arrivée de nouveaux membres du personnel.
Divers	Le crédit demandé pour le fonctionnement et l'entretien du matériel est dû au matériel supplémentaire destiné aux nouveaux membres du personnel.
Frais d'établissement des rapports (édition, traduction, reproduction, publication, impression) – 5201- 5203	Les frais généraux d'établissement des rapports du secrétariat sont imputés à la rubrique budgétaire 5201. L'augmentation demandée à ce titre en 2006 est due à l'augmentation prévue des besoins durant la période d'évaluation de 2006. La rubrique budgétaire 5202 est réservée aux frais d'établissement des rapports des Groupes d'évaluation. L'augmentation des crédits demandée à ce titre, de 5 000 dollars en 2005, vise à couvrir les frais de reproduction d'un rapport supplémentaire du Comité des choix techniques pour le bromure de méthyle. La somme de 60 000 dollars est demandée pour 2006 pour l'impression des rapports d'évaluation.
Divers - Communications - 5301	Une surveillance attentive des dépenses de télécommunication et le recours au courrier électronique pour remplacer les communications par fax permettent au secrétariat de fonctionner à l'aide de crédits relativement modestes à cette rubrique.
Frais de port et affranchissement – 5302	Les dépenses liées à l'envoi de la documentation supplémentaire provenant du Groupe de travail spécial sur le bromure de méthyle seront couvertes à l'aide des ressources existantes. L'envoi des rapports d'évaluation entraînera une augmentation des crédits demandés pour cette rubrique budgétaire pour 2006.

Rubrique budgétaire	Observations
Formation - 5303	Les crédits demandés pour la formation seront maintenus pour financer des programmes de formation introduits par l'Organisation des Nations Unies par suite du programme de réforme des ressources humaines actuellement en cours.
Autres (Journée internationale pour la protection de la couche d'ozone) - 5304	Le secrétariat de l'ozone apportera une assistance à plusieurs pays en 2005 et en 2006 pour les aider à préparer la célébration de la Journée internationale pour la protection de la couche d'ozone.
Représentation - 5401	<p>Les dépenses de représentation suivent les procédures usuelles en la matière en vigueur à l'ONU.</p> <p>Une augmentation minimale de 2 500 dollars est demandée en 2004 pour couvrir l'augmentation des coûts due aux variations des taux de change.</p> <p>En 2005, les dépenses de représentation seront partagées avec le Fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne.</p>
